

**1MA SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 E 21 D'APRILE DI U
2026**

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2026
REUNION DES 20 ET 21 AVRIL 2026**

**2026/01/015
2026/01/017**

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI AUX QUESTIONS DEPOSEES PAR MADAME EVELINE GALLONI D'ISTRIA
AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME ET PAR MADAME VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE IN
FRONTE**

OBJET : Développement et sécurisation de l'enseignement immersif / lingua Corsa

Grazie.

Vi ringraziu, à nome di u Cunsigliu Esecutivu, per e vostre duie dumande.

A quistione di l'insignamentu immersivu, di l'immersione linguistica, è di modu più generale di u statutu di a lingua è di so piazza, aldilà di a scola, inde a sucetà, hè assai assai impurtante per noi tutti.

L'emu mustratu cù u nostru impegnu è i voti, spessu à l'unanimità, nant'à l'immersione.

Aghju da pruvà di risponde à l'accorta nant'à l'organizzazione di u Cunsigliu Esecutivu. Diceraghju -cù un sorrisu- ch'ùn ci vole micca à crede tuttu ciò ch'hè scrittu inde u ghjurnale. Qualche volte, scopru anc'eu certe infurmazione nant'à l'Esecutivu.

Di modu più seriu, diceraghju chì a lingua corsa fermerà sempre una priurità è ch'avemu sempre a vulintà di cuntinuà cù a metudulugia validata insemi : Fà travaglià u Cunsigliu Esecutivu è l'Assemblea di Corsica di manera nuvatrice è uriginale.

Emu da discutà cù a Presidente è cù i gruppi di l'Assemblea di Corsica per definisce u funzionamentu u più utile è efficace. Eccu per l'organizzazione interna.

Nant'à u secondu puntu : a pusizione di u Ministru Blanquer.

Ghjè un pusizione caricaturale. D'altronde hà scambiatu è hè rinculatu appena dopu à e risposte contru a so intervensione.

Pensu chì, inde u fondu, aldilà di e so qualità ch'avera, face parte di questi omi è donne pulitichi francesi chì ùn accettanu micca e lingue regionale, chì ùn accettanu micca a vulintà di i Corsi di parlà a so lingua !

E l'hà detta di modu aggressivu è caricaturale ancù s'ellu hè rinculatu, nant'à u fondu hè sempre nant'à listessa pusizione.

Ci vole à rammintà chì u bilinguismu hè un scopu naturale. Ma inde una sucetà induve una lingua supraneghja di manera impurtante l'altra lingua, per ghjunghje à questu scopu di bilinguismu, bisognu à passà per l'immersione.

Senza pulitica immersiva, ùn seremu mai in capacità di ghjunghje à u bilinguismu.
U bilinguismu senza l'immersione, per contu meu, hè destinatu à un fiascu.

Ensuite, je vais répondre en français, afin que mes propos puissent être entendus directement, notamment à Paris. Je pourrais m'exprimer en corse, mais, afin d'éviter toute perte d'information, je m'exprimerai en français, en m'adressant à la fois aux représentants de l'État en Corse, aux élus de l'Assemblée de Corse et à l'ensemble des Corses qui nous écoutent, ainsi qu'au Gouvernement.

Deux aspects doivent être distingués : le statut de la langue corse, d'une part, et la politique immersive ainsi que l'enseignement immersif que nous souhaitons continuer à mettre en œuvre, y compris de manière renforcée, d'autre part.

S'agissant du statut de la langue corse, l'Assemblée de Corse a, de manière constante, affirmé sa volonté d'un bilinguisme progressif, réel et apaisé. Elle a également indiqué que cet objectif ne pouvait être atteint qu'à travers l'instauration d'un statut d'officialité pour la langue corse et, en complément, notamment dans le domaine scolaire, par la mise en œuvre d'une politique d'immersion linguistique.

Cette position a été validée à l'unanimité. Nous avons également affirmé, toujours à l'unanimité, que cette politique linguistique ambitieuse devait respecter les droits de celles et ceux qui ne parlent pas l'une ou l'autre langue. Il existe un enjeu d'égalité entre les citoyens, que nous avons pleinement intégré dans notre formulation, notamment dans la déclaration politique solennelle adoptée à l'unanimité.

Je rappelle que les dispositions constitutionnelles qui doivent être débattues à partir du mois de juin devant l'Assemblée nationale, et donc devant le Parlement, sont rédigées de manière à permettre — et cela résulte d'un accord politique clair entre l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif et le Gouvernement, donc l'État — à la fois l'instauration d'un statut d'officialité pour la langue corse et la poursuite d'un objectif de bilinguisme reposant sur l'immersion, dans le domaine scolaire comme dans les autres domaines.

Il existe donc un enjeu politique particulièrement clair. Vous avez raison, Madame la Conseillère, de rappeler qu'au-delà des discussions techniques, la position de Jean-Michel Blanquer relève fondamentalement d'un choix politique. Nous aurons donc un débat politique au plus haut niveau, avec une dimension constitutionnelle, et je ne doute pas que l'Assemblée de Corse, dans la diversité de ses composantes et de ses expressions, mais unie autour d'une délibération adoptée à l'unanimité sur la langue corse, saura convaincre la représentation nationale, tant sur ce point que sur l'ensemble du projet de révision constitutionnelle et du statut d'autonomie.

Je tiens à le dire très clairement : il n'y aura pas, et il ne peut pas y avoir, de bilinguisme réel ni d'enseignement immersif pleinement sécurisé sans révision constitutionnelle et sans statut d'autonomie. Dès lors, si l'on adhère à ces objectifs, il est nécessaire de soutenir une révision constitutionnelle. Tel est le premier point.

Le second point concerne directement l'enseignement immersif, tant dans l'enseignement public que dans l'enseignement associatif. Il me semble que nous avons tous réagi de manière convergente, au-delà de nos sensibilités respectives, et que nous avons tous voté dans le même sens, notamment lorsqu'il s'est agi de soutenir le recteur sur la question de l'immersif dans l'enseignement public, ainsi que de soutenir Scola Corsa à travers les subventions adoptées à plusieurs reprises par l'Assemblée de Corse.

Je souhaite être très clair : l'enseignement immersif en Corse est aujourd'hui menacé, et ce à très court terme.

Tout d'abord, son développement dans l'enseignement public repose en grande partie sur l'engagement du recteur Rémi Paolini, dont nous avons constamment salué les qualités et l'implication, bien au-delà de la seule question linguistique. Cet engagement s'inscrit dans une vision globale, portée notamment par le projet académique que nous avons collectivement soutenu.

Je le dis avec clarté : si, demain, le recteur devait quitter ses fonctions, ce que je ne souhaite évidemment pas, rien ne garantit que son successeur ou sa successeure poursuivra la même politique. À ce stade, rien n'est donc juridiquement garanti s'agissant de l'enseignement immersif dans le secteur public.

Le second point d'alerte concerne Scola Corsa, qui se trouve aujourd'hui dans une situation critique. Cette structure joue un rôle essentiel de moteur et d'impulsion pour le développement de l'enseignement immersif dans l'ensemble du système éducatif.

Si elle a pu se développer et s'imposer, c'est grâce à l'engagement pédagogique de ses acteurs, mais également grâce au soutien des familles et de l'ensemble de l'écosystème politique et administratif. Cela s'est traduit par des votes unanimes de l'Assemblée de Corse en faveur de subventions, ainsi que par une contractualisation avec le ministère de l'Éducation nationale reconnaissant la qualité pédagogique de cette démarche. Toutefois, cette situation demeure juridiquement et budgétairement inaboutie.

La subvention versée par la Collectivité de Corse fait aujourd'hui l'objet de contestations devant les juridictions. L'interprétation actuelle du droit administratif pourrait en effet remettre en cause ce financement. Cela signifie qu'un blocage administratif pourrait intervenir. Par ailleurs, la Chambre régionale des comptes a, selon toute probabilité, engagé une procédure au titre de l'article 40, ce qui expose à un risque à la fois administratif et pénal.

Je le dis sereinement : s'il fallait assumer une procédure pénale pour avoir soutenu Scola Corsa, je le ferais. Toutefois, l'objectif n'est pas d'entrer dans une logique de rupture avec le droit, mais bien de faire évoluer celui-ci. Cela renvoie directement à la nécessité d'une révision constitutionnelle.

La situation actuelle est incohérente. La qualité pédagogique est reconnue, des moyens partiels sont accordés, mais le financement du socle existant n'est pas assuré. En conséquence, la Collectivité de Corse se trouve contrainte d'intervenir au-delà de son rôle initial.

Si nous souhaitons une réponse durable, il convient d'aller au terme de la logique engagée : révision constitutionnelle, statut d'autonomie et adaptation aux réalités du territoire corse. À défaut, nous resterons contraints par des cadres nationaux inadaptés.

Dès lors, oui, la mobilisation est plus que jamais nécessaire : mobilisation pédagogique, mobilisation politique et mobilisation constitutionnelle, à compter du mois de juin.

A ringraziavvi !